

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE PROROGATION  
D'UN AVIS D'INTENTION DE CLASSEMENT**

**ÉGLISE DU TRÈS-SAINT-SACREMENT  
(QUÉBEC)**

La ministre de la Culture et des Communications,  
M<sup>ME</sup> NATHALIE ROY, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle proroge pour une année additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2022, l'avis d'intention de classement transmis le 27 mai 2020 et visant ce bien :

L'église du Très-Saint-Sacrement, sise au 1330, chemin Sainte-Foy, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou de la ville de Québec, ainsi que son terrain connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SEPT CENT TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (1 737 958) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Fait à Québec, ce 20 mai 2021.

La ministre,



**NATHALIE ROY**